

QUESTIONNAIRE REFLEXION SUR LA TENUE MOTOCYCLISTE POLICE NATIONALE



2019

L'UNSA POLICE lance cette étude nationale pour proposer et définir les éléments techniques qui permettront au Saelsi la rédaction du nouveau cahier des charges sur le renouvellement du vestiaire motocycliste pour le nouveau marché 2019.

Le Saelsi nous a communiqué des pistes de réflexion retranscrites en noir. Ces points ne sont pas limitatifs, mais seront évoqués lors de cette réunion.

Pour chaque point l'UNSA POLICE développe ses éléments techniques en bleu et son avis en bronze.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Ton avis est très important !
L'UNSA POLICE compte sur toi ...

DIRECTION :

SERVICE :

NOM :

PRENOM :

MATRICULE :

Vestiaire Motocyclistes Police Nationale

1. Image et visibilité :

Désires-tu préserver les coloris traditionnels bleu marine et bleu roi ou basculer vers des coloris conformes à la norme haute-visibilité.

Pour information, à ce jour, seul le gilet « haute visibilité » est obligatoire pour les motards depuis le 1er janvier 2016 (décret n° 2015-514). Toutefois, ces derniers ne doivent pas le porter en permanence. Ils doivent l'avoir à portée de main et le mettre en cas de danger.

Oui

Non

Nos éléments techniques

Les vêtements « haute visibilité » sont des vêtements permettant de signaler la présence d'une personne. Ce sont des vêtements professionnels classés dans les équipements de protection individuelle (ÉPI), utilisés dans des milieux à risque comme la route, les chantiers ou certains sites industriels. Fiche Technique annexée.

NOTRE AVIS

Pour l'UNSA POLICE, l'insertion des bandes réfléchissantes sur les vêtements des motocyclistes suffit pour assurer leur visibilité et leur sécurité sur la voie publique mais également en intervention.

Le gilet actuel haute visibilité, transporté dans les sacoches, vient compléter la tenue en cas de besoin.

L'UNSA POLICE ne veut pas que ces spécialistes deviennent des cibles en ces périodes très sensibles avec des tenues conformes à la norme et aux couleurs « haute visibilité ».

2. Normes de Sécurité :

Veste / Blouson / Pantalons

Faut-il conserver la norme de protection NF EN13595 relative aux vêtements de protection pour les motocyclistes professionnels ; Cette norme définit les niveaux de performance à l'abrasion, à l'éclatement, à la perforation et à l'impact.

Oui

Non

En cas d'abandon de la référence à la norme, il conviendra de déterminer le niveau de protection devant être atteint.

Nos éléments techniques

Au niveau européen, les vêtements, les gants et les chaussures de moto sont théoriquement considérés comme des Equipements de Protection Individuelle EPI, qui répondent aux normes dictées par la directive du Conseil européen du 21 décembre 1989 (89/686/CEE).

Cette directive 89/686 de la CEE du 21/12/1989 précise dans sa note relative aux équipements de protection individuelle (EPI), que si le vêtement procure une protection spécifique par l'incorporation d'un équipement supplémentaire (par exemple coque rigide, renforts rigides, protection de paume ou de doigts) seul cet équipement est considéré comme EPI et doit satisfaire aux dispositions de la directive et de fait faire l'objet de tests et d'une homologation CE.

Parallèlement, les vêtements du motard sont homologués sous la norme EN 13595 1 à 4. Cette norme couvre les blousons, les pantalons ainsi que les combinaisons intégrales et deux pièces.

Comme pour la directive EPI, l'homologation à la norme NF EN13595 ne concerne bien souvent que les protections et dans les faits, ce sont en réalité les protections insérées dans les vêtements qui doivent répondre aux exigences de la directive 89/686/CEE, mais pas l'équipement en lui-même.

NOTRE AVIS

Pour l'UNSA POLICE le choix du tissu actuel avec la norme de protection NF EN13595, supérieure aux normes actuellement en vigueur, engendre un surpoids de la tenue qui handicape et fatigue physiquement les Motocyclistes dans leurs missions quotidiennes.

L'étanchéité, la chaleur, le poids, l'aisance et les protections représentent les critères fondamentaux d'une tenue moto d'hiver/demi saison digne de ce nom.

Pour la tenue été, sa légèreté, sa ventilation, son aisance et les protections représentent les critères fondamentaux.

L'UNSA POLICE se prononce pour l'abandon de ce tissu.

Nos éléments techniques

Les coques de protection aux coudes, épaules, genoux et hanches EN 1621-1

Les coques de protection sont les premières à avoir été désignées comme EPI. Pour bénéficier de l'homologation européenne, celles ci doivent passer un test d'impact.

La protection dorsale EN 1621-2

Comme pour la norme EN 1621-1, les protections dorsales sont soumises à un test d'impact pour être homologuées.

NOTRE AVIS

Pour l'UNSA POLICE, les coques actuelles et la dorsale D30 répondent aux attentes des motocyclistes et représentent le bon compromis protection / confort.

Oui

Non

Mi-Bottes

Faut-il conserver la norme de protection NF EN13634 relative aux mi-bottes chaussures de protection pour les motocyclistes professionnels ; Cette norme définit les niveaux de performance attendus à l'abrasion, la perforation, la rigidité, la protection de la cheville et du tibia.

Oui

Non

Nos éléments techniques

Les bottes de motos répondent à la norme EN 13634. Avant toute chose, il faut savoir que les bottes doivent avoir une hauteur minimale pour pouvoir passer les tests de 162 mm à 192 mm selon la pointure.

Concrètement les baskets moto ne peuvent pas être homologuées.

Les bottes sont ensuite exposées à des tests d'abrasions, d'impact, de rigidité et de résistance à la perforation.

NOTRE AVIS

Points positifs

Les bottes actuelles sont polyvalentes en conduite moto et patrouille pédestre. Ces bottes sont également ressemelables.

Points négatifs

Les bottes ont naturellement démontré leur limite en utilisation extrême en termes d'étanchéité. Ces bottes sont hydrofuges et non étanches.

L'été, la tige de la botte trop haute, obstrue l'intégralité du tissu mesh du pantalon au niveau des tibias, empêchant la ventilation de cette partie du corps.

Pour l'UNSA POLICE une réelle nécessité existe de disposer de deux paires de bottes, une paire de bottes « été » aéré et une paire de bottes « hiver » étanche.

Oui

Non

3. Technique :

- Airbag

Conserver les protections gonflables type «airbag» avec maintien intégré dans la veste et le blouson

Oui

Non

Dissocier l'airbag de la veste et du blouson sous la forme de gilet airbag à porter sur la tenue

Oui

Non

Nos éléments techniques

Les deux systèmes disposent d'avantages et d'inconvénients ...

NOTRE AVIS

Pour l'UNSA POLICE, le gilet airbag ne nécessiterait aucune manutention et permettrait dans une version gilet airbag tactique l'insertion de l'arme et des équipements intermédiaires pour répondre aux problèmes d'accessibilités actuels et de sécurité.

Le développement et l'expérimentation de ce concept 3 en 1 nous paraît intéressant et pertinent. L'intégration d'empêchements mesh permettrait également de palier aux chaleurs estivales.

Quel dispositif de déclenchement privilégier

Filaire

radiocommandé

autonome

Nos éléments techniques

Il existe aujourd'hui 3 technologies d'airbag moto : filaire, radiocommandé et autonome. Chacun de ces systèmes doit résoudre la même équation : celle de compacter au maximum le moment où la protection maximale est atteinte. Ce moment est lié à la somme de trois paramètres : le temps de détection de l'accident + le temps de déclenchement du système + le temps de gonflage du dit airbag.

Les airbags filaires (système actuel)

L'airbag est raccordé par un fil à une partie de la moto (les fabricants recommandent que ce soit la boucle de cadre sur le devant de la selle)

Les airbags radiocommandés

Ce système est le plus proche des airbags automobile puisque c'est un boîtier fixé sur la moto qui détecte le choc et qui envoie le signal de déclenchement de l'airbag, à cette différence près que le signal est radiocommandé.

Les airbags autonomes

Comme leurs nom l'indique, les airbags autonomes ne sont ni reliés par un fil ni par des capteurs sur la moto. Ils intègrent dans leur conception l'intégralité du dispositif : accéléromètre et gyroscope, percuteur, bonbonne de gaz.

NOTRE AVIS

L'UNSA POLICE se prononce pour le système airbag autonome car :

1. Il intègre dans sa conception l'intégralité du dispositif : accéléromètre et gyroscope, percuteur, bombonne de gaz.
2. La liaison filaire du système actuel est supprimée et comparativement à l'airbag radiocommandé, l'airbag autonome ne nécessite aucune installation sur la moto.

- Étanchéité

Définir la méthode d'étanchéité attendue de la tenue hiver/mi saison et de la tenue été

par un liner intérieur amovible ou fixe

Oui

Non

par un vêtement extérieur (sur-pantalon, surveste)

Oui

Non

par un tissu extérieur étanché.

Oui

Non

NOTRE AVIS

L'UNSA POLICE propose l'intégration d'une membrane Gore-Tex Pro, membrane imperméable, respirante, coupe-vent, résistante à l'abrasion et qui ne se dégrade pas dans le temps pour la conception de la tenue hiver/mi-saison.

Plusieurs membranes Gore-Tex sont adaptées à l'usage de la moto, et plus particulièrement le Gore-Tex "de base", et le Gore-Tex Pro. Le Gore-Tex Pro a l'avantage d'utiliser des matériaux résistants à l'abrasion et ses coutures sont recouvertes d'une bande d'étanchéité Gore-Seam.

En version Z-liner, la membrane est libre entre la couche externe et interne du vêtement, ce qui impose moins de contraintes aux fabricants pour son intégration. L'avantage, c'est que le blouson reste souple et facile à porter au quotidien.

Le Gore-Tex est la solution la mieux adaptée à la tenue des motocyclistes en matière de membrane imper-respirante. Il permet d'empêcher les gouttes d'eau de traverser la membrane tout en permettant de laisser s'évaporer la transpiration afin d'éviter un effet de condensation et de sudation à l'intérieur du vêtement.

Oui

Non

- Thermique

Intégrer des effets amovibles de confort (doublure thermique) au niveau de la veste et du pantalon mi-saison/hiver.

Oui

Non

NOTRE AVIS

Oui sans aucune ambiguïté pour des raisons de confort et thermique pour répondre aux contraintes des deux saisons (hiver et mi saison)

4. Accessoires :

Compatibilité avec les étuis PA, porte bâton, chargeurs, menottes ...

L'accessibilité à l'arme est elle suffisante avec la patte de déport (patte longue)

Oui

Non

L'accessibilité aux équipements intermédiaires sur le ceinturon répond est elle à tes attentes en terme de sécurité

Oui

Non

En étroite corrélation avec ta précédente réponse sur ton choix d'airbag (paragraphe3) operais-tu

Pour le gilet airbag tactique airbag (avec arme et équipements intermédiaires intégrés)

Oui

Non

Pour l'étui de cuisse

Oui

Non

Le Saelsi nous a informés qu'il n'est pas envisagé une primo-dotation des tenues qui seront produites dans le cadre du futur marché. Aussi, les tenues actuelles et la version future seront amenées à coexister avec un remplacement progressif.

Approuves-tu cette orientation

Oui

Non

Pour conclure

L'UNSA POLICE, prône l'arrêt de l'externalisation du vestiaire des Motocyclistes, et l'ouverture de marchés publics auprès des fabricants spécialisés reconnus pour leurs technologies dans le milieu motocycliste professionnel du monde entier.

Partages-tu notre proposition

Oui

Non

L'UNSA POLICE invite les chefs de service disposant de la spécialité à répondre aux questionnaires

L'UNSA POLICE invite l'ensemble des Motocyclistes de la Police Nationale toutes appartenances syndicales confondues à renseigner ce questionnaire interactif en ligne et à le renvoyer par courriel à ton délégué UNSA POLICE avant le 27 Octobre 2017

L'UNSA POLICE te remercie pour ton implication

Ta sécurité est notre priorité

